

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

**2024 DDCT 7** - Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (10 500 euros) à 6 associations pour le financement de 6 projets dans les quartiers populaires du 14<sup>e</sup> arrondissement (1<sup>ère</sup> enveloppe)

## **Exposés des motifs**

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020, voté par le Conseil de Paris du 16 mars 2015, a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2023.

Un nouveau contrat de ville est en cours d'élaboration avec l'État et les partenaires de la politique la ville (la Caf de Paris, la Banque des Territoires, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, France Travail Paris, la Mission locale de Paris et l'EPEC). Ce contrat devrait être finalisé en mars 2024 pour un passage au Conseil de Paris de mai 2024.

Pour l'heure, le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, venant modifier la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, fixe la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris (QPV) à compter du 1er janvier 2024.

L'enjeu de ce nouveau contrat parisien pour la Ville et ses partenaires sera de mettre en œuvre et de soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et de réduire les inégalités territoriales.

Chaque année, un appel à projets commun est lancé pour soutenir les actions associatives participant à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville. En 2023, plus de 5 millions d'euros des différentes directions de la Ville ont été votés pour soutenir près de 1200 projets associatifs dans les quartiers populaires. Afin de continuer le soutien de ces actions, nous vous proposons de voter une première enveloppe de financement à hauteur de 10 500 euros pour la réalisation de 6 projets prioritaires. Ces projets permettront de mettre œuvre des interventions concrètes répondant aux besoins des parisiens habitant ces quartiers, en matière d'éducation, d'accès aux droits et à l'emploi et de renforcement du lien social notamment.

En parallèle, la Ville a souhaité proposer aux associations qui mènent des actions structurantes et pérennes dans les quartiers populaires des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). Nombre d'entre-elles sont également présentées aujourd'hui à notre Conseil au sein d'une délibération dédiée, permettant de sécuriser ainsi leurs projets et de s'inscrire dans la durée.

Pour le quartier prioritaire du 14<sup>ème</sup> arrondissement :

Les rapports de l'APUR montrent une accentuation des écarts socio-économiques dans le quartier politique de la ville du 14<sup>ème</sup> arrondissement et le reste du territoire parisien.

De cette analyse, trois publics ressortent comme fragilisés : les familles monoparentales qui représentent 47% de familles sur le quartier ; les jeunes avec une part importante de NEET et un pourcentage de retard scolaire à l'entrée en 6ème important ; les séniors et notamment les séniors isolés.

Les projets proposés ont pour objectifs de répondre aux problématiques du territoire par notamment le soutien des actions à destination des familles monoparentales, qui restent fragilisées par la crise.

Il est également proposé le financement de projets qui favorisent les démarches « d'aller-vers » et d'animation hors les murs, afin de favoriser le lien social et lutter contre l'isolement.

A travers les projets financés dans le cadre de l'enveloppe 1, l'objectif est de répondre aux enjeux généraux du contrat de ville à savoir réduire les inégalités entre territoire et améliorer le quotidien des habitants des quartiers prioritaires en couvrant notamment tous les aspects de leur vie quotidienne : scolarité des enfants, apprentissage du numérique et prévention, consolidation des liens intra familiaux, lutte contre l'isolement des plus âgés, solidarité entre habitants et vivre-ensemble.

Les projets se définissent ainsi :

<b>Association</b>	<b>Projet</b>	<b>Subvention proposée</b>
<b>LE TEMPS DES MOTS</b>	<b>Ateliers sociolinguistiques</b> : action dédiée aux femmes immigrées qui propose une initiation aux codes de la vie en France, la découverte des espaces publics et de leur fonctionnement et la maîtrise des savoirs fondamentaux en langue française.	2000 €
<b>MA PARTITION DE VIE</b>	<b>Voyage à travers les lectures</b> : Mise en place d'ateliers lecture pour les enfants et familles au centre Noguès et sur l'espace public en lien avec la bibliothèque mobile	2 000 €
<b>LES CARNETS DU PASSAGE</b>	<b>Mes Mots, Tes Mots– Atelier d'écriture intergénérationnel.</b> Ateliers mensuels d'écriture intergénérationnelle auprès de séniors et jeunes du quartier politique de la	2 000 €

	ville	
<b>ARTMELE</b>	<b>Lecture et échange de livre</b> : favoriser l'échange de livres entre habitants et mise en place de temps de lecture dans les parcs, l'espace public, les cours d'immeubles et les structures partenaires du quartier	1 000 €
<b>YACHAD</b>	<b>Médiation sociale et culturelle en direction des femmes isolées du quartier politique de la ville</b> : Accompagnement social et lutte contre la précarité de familles monoparentales	1 000 €
<b>COMPAGNIE LES ÉCRIÉS</b>	<b>Bar à lecture</b> : Lectures d'histoire au par des comédiens en tête à tête sur l'espace public	2 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 500 €</b>

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer

La Maire de Paris



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

**2024 DDCT 7** - Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (10 500 euros) à 6 associations pour le financement de 6 projets dans les quartiers populaires du 14<sup>e</sup> arrondissement (1<sup>ère</sup> enveloppe)

Mme Melody TONOLLI, rapporteure

-----

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024,

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du

Sur le rapport présenté par Madame Melody TONOLLI au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission ;

Délibère,

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association ARTMELE (190027) pour son action : « Livres ouverts : lecture et échange de livres 2024 » (2024\_00879).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribué à l'association CARNETS DU PASSAGE (192573) pour son action « Mes mots, tes mots - Atelier d'écriture » (2024\_00637)

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE LES ÉCRIÉS (195788) pour son action « Bar à Lectures » (2024\_00784)

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LE TEMPS DES MOTS (193115) pour son action « Atelier de savoirs socio-linguistiques » (2024\_00775)

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association MA PARTITION DE VIE (MPDV) (194136) pour son action « Voyage à travers les lectures en français et en langues étrangères » (2024\_02526)

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association YACHAD (39964) pour son action « Médiation sociale et culturelle en direction des femmes isolées du QPV, en grande exclusion et rue » (2024\_01692).

Article 7 : Les dépenses correspondantes aux projets s'élèvent au total à 10 500 euros et seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2024, sous réserve de la décision de financement.